

RÈGLEMENT 01-277-16

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT
D'URBANISME DE L'ARRONDISSEMENT
PLATEAU MONT-ROYAL, NUMÉRO 01-277, PAR
L'AGRANDISSEMENT DE LA ZONE
INDUSTRIELLE 0100 À MÊME LA ZONE
RÉSIDENTIELLE 0109

À LA SÉANCE DU 3 MAI 2004, LE CONSEIL DÉCRÈTE :

1. Le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Plateau Mont-Royal, numéro 01-277, est modifié par l'agrandissement de la zone industrielle 0100 à même la zone résidentielle 0109 afin d'y inclure l'immeuble situé au 5545, rue de la Roche et, à cet effet, l'annexe A du Règlement intitulé « PLANS » est modifié par :

1° le remplacement du plan intitulé « Limites de hauteur » par le plan joint au présent règlement et intitulé « ANNEXE I – PLAN « LIMITES DE HAUTEUR » »;

2° le remplacement du plan intitulé « Taux d'implantation maximums et densités maximales » par le plan joint au présent règlement et intitulé « ANNEXE II – PLAN « TAUX D'IMPLANTATION MAXIMUMS ET DENSITÉS MAXIMALES » »;

3° le remplacement du plan intitulé « Usages prescrits » par le plan joint au présent règlement et intitulé « ANNEXE III – PLAN « USAGES PRESCRITS » »;

4° le remplacement du plan intitulé « Zones » par le plan joint au présent règlement et intitulé « ANNEXE IV – PLAN « ZONES » »;

2. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.



CERTIFICAT

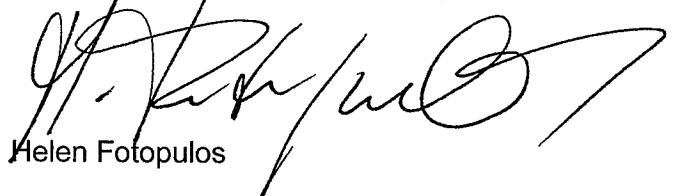
DE LA PROCÉDURE D'ADOPTION

Avis de motion	1 ^{er} mars 2004
Résolution d'adoption	5 avril 2004
Certificat de conformité	3 juin 2004
Publication complétée	
Entrée en vigueur	3 juin 2004

La secrétaire d'arrondissement,

M^e Johane Ducharme, o.m.a.

La mairesse de l'arrondissement,



Helen Fotopulos